

# 109 Présence internationale

SOMMAIRE: 2. ÉDITO 3. TROIS DÉFENSEUR.E.S, UN SEUL COMBAT 4-5. RÉUNION AU SOMMET 6. ENTRETIEN AVEC SIERRA SCHRAFF THOMAS 7. HOMMAGE A JUAN CARLOS SOLIS 8. ACTUALITÉS DE PBI FRANCE



Membres de PBI France et PBI International avec le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme

OCTOBRE 2018, SOMMET INTERNATIONAL DES DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS, PARIS

# Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Il y a 70 ans, le 10 décembre 1948 à Paris, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'Homme. 50 ans plus tard, un mouvement collectif conduit par des ONG de défense des droits humains poussait l'Assemblée générale à adopter, le 9 décembre 1998, la Résolution A/RES/53/144 qui donna naissance à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, dont nous célébrons cet hiver le 20ème anniversaire.

Si elle n'est pas juridiquement contraignante, cette déclaration constitue une avancée juridique majeure en matière de droits humains et consacre un espace de soutien et de protection pour les défenseur.e.s des droits humains de par le monde. Elle prévoit notamment le droit pour les défenseur.e.s de réaliser des activités de protection des droits humains individuellement ou en association avec d'autres, de se réunir et de se rassembler pacifiquement, de rechercher, obtenir, recevoir et conserver des informations relatives aux violations des droits humains, de soumettre aux organes et institutions de l'État des critiques et propositions touchant à l'amélioration de leur fonctionnement et à la réalisation des droits, ou encore d'exercer sans crainte de représailles leur profession de défenseur.e des droits humains. Autant de droits qui sont malheureusement aujourd'hui encore, 20 ans après l'adoption de cette déclaration, bien trop souvent bafoués par les États.

A l'occasion de ce 20ème anniversaire, PBI a rassemblé une quinzaine de défenseur.e.s accompagné.e.s sur le terrain à Bruxelles entre le 21 septembre et le 1er octobre 2018, pour échanger sur les défis auxquels ils et elles font face et renforcer leurs capacités d'auto-protection. PBI a également participé au Sommet mondial sur les défenseur.e.s des droits humains, qui s'est tenu à Paris du 29 au 31 octobre et a réuni plus de 160 défenseur.e.s du monde entier, des représentants des États, des organisations internationales, ONG, etc.

Ce Sommet fut notamment l'occasion de discuter de l'efficacité des mécanismes de protection des défenseur.e.s, de l'importance des réseaux de solidarité, de la répression croissante à l'égard des défenseur.e.s des droits de l'environnement et des peuples autochtones, de la restriction de l'espace alloué aux défenseur.e.s, de la multiplication des lois répressives et des entraves à l'accès aux financements, des menaces spécifiques à l'égard des femmes défenseuses et des personnes LGBTI+, autant de sujets sur lesquels PBI reste mobilisé dans ses pays d'intervention. A l'issue du Sommet, les participants ont adopté un plan d'action que vous êtes tous invités à signer<sup>1</sup> et qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations unies mi-décembre.

MANON CABAUP ET BÉATRICE CONSENTINO

1. En vous rendant sur : <https://hrdworldsummit.org/home/?lang=fr>

# Trois défenseur.e.s, un seul combat

LE 2 ET 3 OCTOBRE 2018, PBI FRANCE A EU L'IMMENSE PLAISIR DE RECEVOIR 3 DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS : SANDRA ALARCÓN (MEXIQUE), CARLOS FERNANDEZ MUÑOZ (COLOMBIE) ET ROSA SANTAMARIA TABORA (HONDURAS). LES SCHÉMAS RESSORTANT DE LEURS INTERVENTIONS SONT EXTRÊMEMENT SIMILAIRES D'UN PAYS À L'AUTRE : IMPLICATION DES MULTINATIONALES DANS LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS, DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATION, COMPLICITÉ DES GOUVERNEMENTS, IMPUNITÉ ET CORRUPTION GÉNÉRALISÉES, ET CRIMINALISATION DES DÉFENSEUR.E.S DE DROITS HUMAINS. RETOUR SUR CETTE TOURNÉE ET SUR SES ENJEUX.

A leur arrivée en France, les trois défenseur.e.s ont rencontré Véronique Gaymard, journaliste chez RFI. Un à un, ils ont parlé de la responsabilité de leurs gouvernements dans les systèmes institutionnalisés qui empêchent d'accéder à la paix, à la justice et de régler les conflits d'hier et d'aujourd'hui. Au-delà des discours militants, ces interventions révèlent aussi des histoires de vie personnelle. Rosa Tabora, impliquée au sein du CNTC (Centre National des Travailleurs Agricoles) est émue lorsqu'elle raconte son histoire. Dédier sa vie à la défense de territoire et à l'accès à la terre n'est pas une décision facile au Honduras, où les conditions de vie précaires, alliées au manque de travail, poussent beaucoup de Honduriennes et Honduriens à émigrer.

Au court de cette tournée, les trois défenseur.e.s ont aussi pu échanger avec diverses organisations de défense des droits humains (ACAT, Réseau France Colombie Solidarité, Secours Catholique, Solidarité Laïque), des représentant.e.s de la Mairie de Paris, les conseillères du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des défenseur.e.s des droits humains ainsi que des représentant.e.s du Ministère des Affaires étrangères.

Une conférence publique a également été organisée mercredi 2 octobre, l'occasion de dresser un tableau général de la situation des droits humains en Amérique Latine. Les défenseur.e.s ont dénoncé la corruption et l'impunité qui caractérisent la majorité des systèmes politiques latino-américains, qui bien souvent renforcent les élites politiques qui contribuent ensuite à appauvrir et affaiblir les systèmes judiciaires. Le manque d'indépendance judiciaire et d'accès à la justice empêche quant à lui que les violations à l'encontre des droits humains soient punies, favorisant ainsi leur récurrence et leur intensification.

À la fin de la conférence, la première question : « comment définissez-vous un.e défenseur.e des droits humains ? », a touché une corde sensible chez les intervenant.e.s. Un.e défenseur.e est avant tout quelqu'un qui se bat pour que les droits de toutes et de tous soient respectés, pour l'accès à la justice mais aussi pour la défense de la terre et du territoire. Cependant, cette définition revêt aussi un enjeu politique pour les gouvernements, notamment lorsqu'il s'agit de comptabiliser le nombre d'agressions et d'assassinats à leur encontre.

Cette tournée a mis en lumière des témoignages qui questionnent l'exploitation massive des ressources de la nature et dénoncent les violations des droits humains commises par les multinationales, dont les produits sont pour la plupart à destination des marchés européens. Le modèle extractiviste,



*Sandra Alarcón, Rosa Santamaria Tabora et Carlos Fernandez Muñoz*

qui pour les défenseur.e.s est synonyme de dépossession des territoires ancestraux de communautés autochtones, de violence de la part des entreprises, et de paramilitarisme. Les multinationales mettent souvent en place des stratégies pour semer la discorde au sein des communautés, des peuples et des familles afin de s'implanter plus facilement dans ces pays riches en ressources naturelles. En Colombie, 1 % des plus grandes exploitations agricoles possèdent 80 % des terres, laissant peu de terrains cultivables pour les familles. En Amérique Latine, l'implantation d'entreprises étrangères extractivistes est aussi synonyme de pollution des sols et des rivières, affectant ainsi de nombreuses communautés locales.

Dans le cas du Mexique, le gouvernement approuve continuellement de nouvelles lois qui autorisent l'appropriation des territoires autochtones et l'implantation de mégaprojets. Pourtant, elles vont à l'encontre de la Constitution et des conventions internationales ratifiées par le gouvernement (notamment la convention numéro 169 de l'Organisation Internationale du Travail). En 2016, le Ministère de l'Economie comptabilisait pas moins de 25 506 concessions minières dans le pays.

La conférence publique s'est clôturée par un appel à l'action : « comment agir, depuis la France, pour promouvoir les droits humains dans ces pays ? ». C'est ce que tente de faire PBI France au quotidien, par l'envoi de volontaires sur le terrain qui soutiennent directement les défenseur.e.s et par des actions de plaidoyer et de sensibilisation. N'hésitez pas à nous rejoindre.

*Camille Ely*

# Réunion au Sommet

A L'OCCASION DU SOMMET INTERNATIONAL DES DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS (DDH) QUI S'EST TENU À PARIS LE 29, 30 ET 31 OCTOBRE 2018; NOUS AVONS RÉALISÉ DES ENTRETIENS AVEC QUATRE DÉFENSEUR.E.S ACCOMPAGNÉ.E.S PAR PBI. L'OCCASION DE REVENIR SUR LEURS IMPRESSIONS QUANT À CE SOMMET MAIS AUSSI SUR LEUR COMBAT ET LEURS ESPOIRS POUR L'AVENIR.

## **Pouvez-vous vous présenter et présenter les luttes que vous défendez au Sommet Mondial des Défenseurs des Droits Humains ?**

José Bó (JB) : Je m'appelle José Bó Mo je suis originaire du peuple Maya Q'eqchi et je suis un défenseur à La Résistance Pacifique de Cahabón, qui œuvre pour la défense du territoire, contre la dépossession de la terre, l'abattage d'arbres et l'exploitation abusive de nos rivières au Guatemala.

Lolita Chávez (LC) : Mon nom est Aura Lolita Chávez, je suis une féministe de la communauté guatémaltèque de la région de Quiché et membre du peuple K'iche et du Conseil des peuples K'iche. Depuis 2007, notre organisation œuvre pour la défense de la vie, de la nature, du territoire et des terres. Nous luttons pour l'eau, la montagne et contre la spoliation et le pillage des biens communs. K'i signifie « beaucoup » et che' signifie « arbres », nous sommes littéralement le peuple parmi les montagnes qui vit avec les arbres.

Suani Martínez (SM) : Je m'appelle Suani Martínez et je travaille avec le CEHPRODEC (Centre Hondurien pour la Promotion du Développement Communautaire) et avec la FUPNAPIB (Fondation du Parc National Pico Bonito). Je travaille principalement dans le domaine de la défense de l'eau en tant que droit humain, de la défense du territoire et de l'environnement. Je suis devenue défenseure sans l'avoir prévu, en voyant les injustices qui avaient cours au sein de ma communauté.

J'ai commencé à être une défenseure sans le savoir et sans y avoir pensé. Le fait de voir autant d'injustices dans ma communauté m'a amenée à lutter.

Yessica Esparza (YE) : Je suis Yessica Esparza Marrero, je collabore avec le Centre pour les Droits de l'Homme Paso del Norte, au Mexique (CDHPN). Au CDHPN, nous accompagnons depuis 2011, les victimes de torture et les proches des personnes disparues.

## **La Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme a maintenant 20 ans. Pour vous, en tant que défenseur.e.s des droits humains, que représente ce texte ?**

JB : Pour nous, c'est un instrument pour protéger nos vies et appuyer nos luttes dans la défense du territoire. Cela sert à ce que les différentes instances gouvernementales ne nous criminalisent pas et ne nous empêchent pas de lutter pour nos droits.

LC : Cette déclaration est un instrument juridique qui soutient notre travail de défense des droits humains et nous protège de la répression, de la criminalisation et de la judiciarisation de ceux et celles qui se trouvent dans ces luttes. Cette déclaration nous incite à continuer à nous battre et il est important qu'elle soit largement connue et mise en pratique.

SM : Pour moi, cette déclaration est un espoir. Pendant des années, nous avons défendu le territoire et le peuple contre les violations des droits humains. Ce que fait réellement cette déclaration, c'est de nous légitimer en tant que défenseur.e.s, elle nous soutient devant les États et les autres acteurs et actrices et les rend responsables de notre protection.

YE : La déclaration réunit les caractéristiques nécessaires à la défense des défenseur.e.s des droits humains. Cependant, la situation des défenseur.e.s s'est aggravée et cette déclaration devrait être rendue plus visible au sein des États.



*Camille Ely (coordinatrice de PBI France), José Bó Mo et Yessica Esparza Marrero*

## **Comment la Déclaration sur les DDH a-t-elle eu un impact concret sur vos luttes et sur le terrain? Cette déclaration a-t-elle été respectée?**

JB : Au Guatemala, cette déclaration a été un échec, et elle se reflète dans la persécution dont nous souffrons pour le travail que nous faisons pour la défense du territoire et des droits humains. Nous n'avons pas le droit de manifester pacifiquement sans être criminalisé.e.s et stigmatisé.e.s par les autorités locales. Par exemple, le camarade Bernardo Caal, célèbre défenseur des droits humains à Cahabón, a été criminalisé et emprisonné pour persécution politique en raison de ses luttes contre la dépossession de nos terres et l'accaparement de nos rivières par des projets hydroélectriques.

LC : Sur le terrain, cet instrument n'est pas reconnu par l'État. Nous ne sommes pas assurés de pouvoir nous rencontrer librement ou d'exprimer nos différends sans crainte. De plus, des lois contre les mouvements sociaux sont en train de voir le jour. Personnellement, en tant que défenseur des droits humains et de la vie, je ne me suis jamais senti protégé par l'État, qui m'a également délégitimé. Et en raison de ce manque de protection, j'ai dû quitter mon pays, auquel je suis toujours profondément attachée.

SM : Cette déclaration n'est pas appliquée dans les territoires. Le Honduras subit violations sur violations concernant les droits humains. Un grand nombre de fonctionnaires et d'institutions d'État ne sont même pas au courant de cet instrument. Comment peut-on accomplir quelque chose qui n'est même pas connu ou reconnu ?



Entretien avec Suani Martínez et Yessica Esparza Marrero

YE : Au Mexique, cet instrument n'est pas appliqué. L'État se tait, diffame, stigmatise, fait disparaître, criminalise, torture, arrête et assassine les défenseur.e.s des droits humains.

### **Quels seront, selon vous, les principaux défis des défenseur.e.s des droits humains dans les années à venir ?**

JB : Le principal défi est la recherche de cet objectif qui est de vivre en paix sans toute la persécution que subissent les DDH. Lutter contre la stigmatisation, la criminalisation et les menaces dont nous sommes victimes pour la défense de nos droits et de nos territoires.

LC : La situation dans la région est assez difficile et complexe. De plus en plus de politiques se positionnent en ennemis des droits humains. Compte tenu de cela, l'un des plus grands défis est la construction de réseaux qui transcendent les frontières, de manière à pouvoir continuer à vivre. Un autre défi est la visibilité de nos luttes sur les territoires, que notre travail en tant que défenseur.e.s soit reconnu et soutenu.

SM : Chaque jour, nous nous sentons plus acculé.e.s et nous espérons que la communauté internationale nous apportera son soutien, car nos propres États ne nous appuient pas. Un autre des principaux défis au Honduras est la reconnaissance de notre travail en tant que défenseur.e.s.

YE : Survivre, tel est le plus grand défi que doivent relever les

DDH au Mexique aujourd'hui. Au cours du dernier mandat présidentiel, les réformes entravant la défense des droits humains et du territoire se sont multipliées, ce qui se traduit par une crise constante en matière de législation.

### **Vous avez bénéficié de l'accompagnement de PBI. Quel impact a eu cet accompagnement sur votre rôle de défenseur.e des droits humains ? Avez-vous un message pour les équipes de PBI ?**

JB: Je voudrais d'abord vous remercier pour l'accompagnement que PBI nous donne, vous remercier pour tous vos efforts et pour nous permettre de nous exprimer dans des espaces comme celui-là et pour tout le soutien apporté à nos luttes. Depuis que l'accompagnement a commencé, j'ai subi moins de menaces et moins d'attaques en raison de mon combat pour les droits humains. L'accompagnement de PBI nous fait plaisir, nous fait nous sentir plus en sécurité et nous apporte un soutien moral pour continuer à mener nos combats.

LC : PBI nous accompagne moi et nos communautés depuis de nombreuses années, cet accompagnement n'apporte pas seulement la sécurité, il sauve des vies. PBI est présent physiquement à nos côtés sur place, ce qui visibilise nos luttes et les problèmes auxquels nous devons faire face. Je voudrais remercier tous les membres de PBI, car ils portent le Guatemala, les Guatémaltèques et leurs combats, dans leurs cœurs. Ils partagent nos joies, nos émotions, nos fêtes mais aussi nos souffrances, notre indignation, et rapportent dans leurs pays nos dénonciations et nos luttes.

SM : Non seulement PBI nous soutient dans les démarches, mais son accompagnement apporte de la légitimité à nos combats. Peu de personnes sont à nos côtés et presque personne ne nous accompagne, c'est pourquoi nous sommes très reconnaissants du travail que PBI réalise au Honduras avec nous.

YE: PBI nous a principalement accompagné sur des thématiques de sécurité. Notre organisation est très surveillée, nous sommes constamment épié.e.s et en danger. Bénéficiaire de l'accompagnement d'une organisation internationale nous apporte appui et sécurité. Avoir quelqu'un qui se préoccupe de celles et ceux qui se préoccupent des autres est précieux, c'est pourquoi je voudrais les remercier et dire à tous les membres de PBI, qu'ils sont aussi des acteurs importants de nos combats.

### **Que pourraient faire les organisations internationales pour vous aider dans vos luttes ?**

SM et YE : Il est important de faire pression sur les États, pas seulement à travers des déclarations mais aussi grâce à des sanctions et de pressions économiques. Les organisations internationales nous aident aussi lorsqu'elles soutiennent la création et la promotion d'espaces comme ce Sommet, ce qui facilite la liaison, l'articulation entre nos organisations et la visibilité de nos problématiques.

*Entretiens réalisés par Thomas Dolcerocca,  
Ricardo Henao Galvis, et Cyrielle Raveneau*

# Entretien avec Sierra Schraff Thomas, Coordinatrice internationale de PBI

**Manon Cabaup : Bonjour Sierra. Pourrais-tu te présenter aux lecteurs de Présence Internationale s'il te plaît ?**

Sierra Schraff Thomas : Je suis Sierra Schraff Thomas et depuis juillet 2018, je suis Coordinatrice au Bureau international de PBI à Bruxelles. J'ai commencé à travailler avec PBI en 2009 en tant que volontaire de terrain à Guerrero, au Mexique et depuis lors je n'ai cessé de collaborer avec PBI. Je plaisante parfois en disant que j'ai occupé presque tous les postes à PBI Mexique ! J'ai été coordinatrice d'équipe, coordinatrice de la recherche de fonds et coordinatrice générale, et même coordinatrice par intérim de la communication pendant quelques mois. Je suis également membre du comité de formation qui assure le processus de sélection et de formation des futur.e.s volontaires au Mexique. Je viens du nord-ouest des États-Unis, d'une petite ville de l'État de Washington, mais depuis 2009 je vis à l'étranger, au Mexique, au Royaume-Uni, au Portugal et maintenant en Belgique. Quand je ne travaille pas, j'aime cuisiner, danser la salsa et avoir de bons débats politiques.

**MC : Quel est le rôle du Bureau international de PBI, et en son sein, le tien ?**

SST : Le rôle du Bureau international de PBI revêt deux aspects. D'une part, nous coordonnons les travaux du Secrétariat international de PBI (composé du Bureau lui-même, du Conseil international des opérations et de tous les groupes de travail et comités au niveau international) et nous assurons la conformité de PBI avec ses obligations juridiques et financières en tant qu'ONG, ainsi que la recherche de fonds et la redevabilité envers les bailleurs qui financent notre action. D'autre part, le Bureau, en particulier mon poste, joue un rôle d'ambassadeur de PBI auprès du public. Nous représentons PBI dans des espaces tels que le consortium d'organisations qui forment ProtectDefenders.eu, le mécanisme de protection des défenseur.e.s de l'Union européenne. Bien que la responsabilité de représenter publiquement PBI soit partagée entre tous les groupes et projets nationaux, le Bureau international représente PBI et notre travail au niveau mondial.

**MC : Quelle est la différence entre le Bureau international et le Secrétariat international de PBI ?**

SST : Le Bureau international est relativement petit – nous sommes au total 5 personnes (coordinateur de la gouvernance, coordinateur international, coordinateur de la recherche de fonds, coordinateur des finances et de l'administration) et 3 d'entre eux travaillent à temps partiel. Le Secrétariat international

(ISEC) est beaucoup plus vaste – il est composé des deux Conseils de PBI (le Conseil international et le Conseil international des opérations), ainsi que de tous les groupes de travail, comités internationaux et du Bureau international. Chaque partie de l'ISEC a un rôle différent. Depuis le Bureau international, nous essayons d'avoir une vue d'ensemble sur le travail effectué dans les différents organes de PBI, de le coordonner, d'identifier et de tirer profit des synergies potentielles, mais nous ne participons pas directement à toutes les activités.

**MC : Tu as participé au Sommet mondial des défenseur.e.s des droits humains à Paris. Les défenseur.e.s accompagnés par PBI sur le terrain étaient-ils très représentés.e. ? Selon toi, quels sont les principaux résultats de ce Sommet et les tendances que l'on peut observer dans la protection des défenseur.e.s 20 ans après l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme ?**

SST : Le Sommet a été un moment intéressant pour examiner les réalisations et les défis des 20 dernières années, ainsi que pour parler de l'avenir du mouvement des droits humains. PBI a directement nommé 5 défenseur.e.s accompagnés.e.s pour participer au Sommet, mais plusieurs autres personnes ayant bénéficié du soutien de PBI à différents moments étaient présentes. Le Sommet était important pour que les participant.e.s rencontrent les acteurs clés – ONG, gouvernements, organisations multilatérales, bailleurs de fonds, etc. – qui pourront faire partie de leur réseau de soutien. En même temps, c'était un espace d'échanges et d'apprentissages entre des défenseur.e.s de différents pays, contextes, mouvements. Pour plusieurs personnes invitées par PBI, c'était la première fois qu'elles participaient à un tel espace et qu'elles pouvaient échanger avec autant de personnes qui partagent leurs difficultés. Les défis sont nombreux, mais l'un des plus importants et peut-être le fait que les agresseurs se multiplient et disposent d'outils beaucoup plus complexes qu'il y a 20 ans. Pour faire face à ces changements, ceux d'entre nous qui travaillons dans le domaine de la protection doivent également réfléchir à de nouvelles stratégies et adapter les stratégies existantes aux réalités actuelles. En même temps, un des messages les plus importants du Sommet est la nécessité de travailler ensemble – pour créer des réseaux et rechercher des alliances, tirer parti des forces des autres acteurs et faire en sorte que toutes les voix soient incluses dans le mouvement, se soutenir mutuellement et prendre soin de soi pour assurer la pérennité du mouvement au cours des 20 prochaines années de lutte.

*Entretien réalisé par Manon Cabaup.*

# Juan Carlos Solis, présent pour toujours

JUAN CARLOS SOLIS, MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE PBI EN COLOMBIE AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA SECURITÉ DIGITALE, EST DÉCÉDÉ LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE DERNIER A BOGOTA, APRES AVOIR LUTTÉ CONTRE UNE MALADIE QUI A FINALEMENT FINI PAR L'EMPORTER LOIN DE SA FAMILLE, SES AMIS ET SES COLLÈGUES. NOUS AVONS SOUHAITÉ LUI RENDRE HOMMAGE EN TRADUISANT ET PUBLIANT CET ARTICLE RÉDIGÉ PAR GERARDO ARCE, ÉGALEMENT MEMBRE DE PBI COLOMBIE.

*"Entonces todos los hombres de la tierra le rodearon; les vio el cadaver triste, emocionado, incorporose lentamente, abrazó al primer hombre, echóse a andar..."*  
Cesar Vallejo, *Masa*.



*Juan Carlos Solis faisait partie du bureau «Appui à la reconstruction du tissu social», en tant qu'expert en sécurité numérique. Sur cette photo, il est avec Elena Lopez et Sergio de Leo qui faisaient partie de son équipe.*

"Señora Maria, merci d'avoir apporté de la lumière à ce monde", ce sont avec ces mots que le Père Alberto Franco a remercié la mère de Juan Carlos d'avoir mis au monde un être qui aura tant fait pour protéger et sauver la vie de ses frères et de ses soeurs. "Juan Carlos ne croyait pas en Dieu, mais cela n'importe pas. Quand des personnes comme lui luttent pour la justice et pour la défense de la vie, elles remplissent la volonté de Dieu", dit le Père Alberto lors de la cérémonie au cours de laquelle, nous étreignant autour de son corps, nous avons fait nos adieux à Juan Carlos.

Juan Carlos a accompli beaucoup de choses au cours de sa vie : il a commencé en travaillant dans un atelier où il assemblait des ordinateurs et par son propre effort et sa détermination, il s'est converti en expert en sécurité digitale et a collaboré avec des collectifs de victimes et des organisations de droits humains qui affrontent des menaces très sérieuses du fait de leur travail mené au Mexique et en Colombie; il a lutté pour que l'information publique soit accessible à tous et à toutes; il a accompagné des victimes et participé à la recherche de personnes disparues dans sa ville natale, Ciudad Juarez, dans l'état de Chihuahua au Mexique, jusqu'à déterrer des corps de ses propres mains afin de les remettre à leurs proches et ainsi, apporter un peu de vérité à l'Histoire; il a accompagné et protégé des journalistes menacés, il a été désigné par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme expert en sécurité digitale au sein du Groupe Interdisciplinaire d'Experts Indépendants chargé d'enquêter sur la disparition des 43 étudiants d'Ayotzinapa en 2014... Entre autres activités.

Mais JuanCa cuisinait aussi, et nous racontait toujours des blagues avec un sens de l'humour bien à lui, unique. Il aimait le chili piquant, les haricots et les tortillas, la bande son de Star Wars, les jeux vidéos et jouer au poker, pour ne nommer que quelques uns de ses goûts.

Il était toujours disposé à aider ses camarades. Il était humble et généreux, reconnaissant envers la vie et les personnes qui l'entouraient. Et bien sûr, son coeur était si grand qu'il a fini par ne plus tenir dans sa poitrine...

Gracias por todo Juanca, que la tierra te sea leve amigo.

Nos acompañaras siempre, te acompañaremos siempre.

*Traduction par Maelys Orellana, brigadiste au sein de l'équipe de PBI Colombie à Barrancabermeja.*

# L'actualité de PBI France

## Changement de coordination

Bienvenue à Camille, notre nouvelle coordinatrice !

Depuis mi-septembre, Camille Ely succède à Kim Aumonier, à la coordination de PBI France. Spécialisée sur les enjeux politiques et économiques de l'Amérique latine, Camille s'est engagée auprès de la Commission Mexicaine pour la Promotion et la Défense des Droits Humains, du Réseau National pour les Droits des Migrants et des Réfugiés aux États-Unis, et auprès de différentes associations en France pour favoriser l'engagement citoyen.

Elle travaillera à temps partiel pour PBI France et à temps partiel pour le Collectif Guatemala.

Enfin, nous remercions Kim pour son investissement au cours de ses 18 mois de contrat, et nous lui souhaitons une bonne continuation au sein de l'équipe de coordination de ACOGUATE (le projet d'Accompagnement International au Guatemala) qu'elle a intégré en tant que chargée de communication et coordinatrice d'équipe.

## Appel à dons et renouvellement de vos adhésions

Votre générosité est essentielle pour faire entendre la voix des défenseur.e.s des droits humains que nous accompagnons.

Certains organismes nous font confiance et nous financent depuis plusieurs années. Mais avec les diminutions des financements publics, et en particulier la fin des emplois aidés, la situation économique de PBI France est précaire. Le travail de coordination est essentiel afin de faire entendre la voix des défenseur.e.s que nous accompagnons. Et vous pouvez, en tant que donateurs individuels, faire la différence. PBI étant une association d'intérêt général, pour tout don fait à l'association avant le 31 décembre, un reçu fiscal vous sera envoyé.

De plus, n'oubliez pas de renouveler vos adhésions si elles arrivent à leurs termes.

## Prochains rendez-vous

Chaque année, PBI France organise un week-end de formation à l'Intervention civile de Paix, avec une approche pédagogique mêlant théorie et mises en situation pratiques permettant de se mettre dans la peau des volontaires de terrain.

Le week-end ICP aura lieu les 12 et 13 janvier 2019.

Pour vous inscrire rendez-vous sur notre site internet.

## S'IMPLIQUER AVEC PBI

### Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut :

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

### Nos actions

#### Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle. Elle est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

#### Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de

constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

#### Communication

- Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

- Communication interne

En tant que membre d'une organisation

internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

### Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an. Consultez le site internet de PBI-France : [www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

## MERCI A NOS PARTENAIRES

